



# DOCUMENT D'INFORMATION

MARS 2018

## **INSCRIPTION DES ACTIONS AUX NEGOCIATIONS SUR Euronext ACCESS+ DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPARTIMENT**

Euronext Access+ est un marché géré par Euronext. Les sociétés admises sur Euronext Access+ ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Access+ peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles sans frais au siège de la société WEACCESS GROUP ainsi qu'àuprès d'ATOUT CAPITAL. Ce document peut également être consulté sur le site internet WEACCESS GROUP ([www.weaccess.fr](http://www.weaccess.fr)).

L'opération proposée ne nécessite pas de visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document n'a donc pas été visé par l'AMF.



Conseil



Listing Sponsor

## TABLE DES MATIERES

1.	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION.....	4
1.1.	NOM DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION .....	4
1.2.	DECLARATION DE SINCERITE .....	4
1.3.	COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	4
1.4.	LISTING SPONSOR.....	4
2.	HISTORIQUE ET CHIFFRES CLES .....	5
2.1.	HISTORIQUE.....	5
2.2.	SNAPSHOT .....	6
2.3.	CHIFFRES CLES .....	6
2.4.	INFORMATION BOURSIERES SELECTIONNEES.....	8
3.	MARCHE ET CONCURRENCE .....	10
3.1.	LE MARCHE DES FOURNISSEURS D'ACCES INTERNET .....	10
3.2.	LE MARCHE DES TECHNOLOGIES RADIOS .....	12
4.	PRESENTATION DE WEACCESS GROUP .....	15
4.1.	ACTIVITE .....	15
4.2.	PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT ET STRATEGIE .....	19
5.	FACTEURS DE RISQUES .....	20
5.1.	RISQUES SPECIFIQUES A WEACCESS GROUP.....	20
5.2.	RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES .....	20
5.3.	RISQUES LIES A LA TECHNOLOGIE .....	20
5.4.	RISQUES LIES AUX SYSTEMES DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION .....	21
5.5.	RISQUES LIES A LA CONCURRENCE.....	21
5.6.	RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANT.....	21
5.7.	RISQUES LIES A LA GESTION DE LA CROISSANCE INTERNE .....	22
5.8.	RISQUES FINANCIERS.....	22
5.9.	RISQUES DE TAUX.....	22
5.10.	RISQUES DE CREDIT .....	22
5.11.	RISQUES LIES AUX DEVISES.....	23
5.12.	RISQUES LIES A LA REPUTATION DE LA SOCIETE.....	23
5.13.	RISQUES LIES A LA DISPARITE DE L'ACTIONNARIAT .....	23
5.14.	RISQUES LIE A LA REGLEMENTATION.....	23
5.15.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES .....	24
5.16.	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES .....	24
6.	ORGANISATION .....	25

6.1.	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL.....	25
6.2.	PRESENTATION DU MANAGEMENT .....	25
6.3.	PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	26
7.	INFORMATION DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT WEACCESS GROUP .....	27
7.1.	DENOMINATION SOCIAL, SIEGE ET RCS .....	27
7.2.	FORME (ARTICLE 1 DES STATUTS) .....	27
7.3.	DUREE (ARTICLE 5 DES STATUTS) .....	27
7.4.	OBJET (ARTICLE 2 DES STATUTS) .....	27
7.5.	PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	28
7.6.	EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 33 DES STATUTS) .....	28
7.7.	DIVIDENDES .....	28
7.8.	ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE .....	28
8.	INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION .....	34
8.1.	MODALITES DE L'OPERATION.....	34
8.2.	CALENDRIER DES PROCHAINES COMMUNICATIONS – AGENDA 2018 (A parfaire) .....	34
8.3.	CAPITAL SOCIAL DE WEACCESS GROUP (ARTICLE 7 DES STATUTS).....	35
8.4.	MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 8 DES STATUTS).....	35
8.5.	LIBERATION DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS) .....	36
8.6.	FORME DES ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS).....	36
8.7.	DROIT ET OBLIGATION ATTACHES AUX ACTIONS (ARTICLE 12 DES STATUTS).....	36
8.8.	TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 11 DES STATUTS).....	37
8.9.	INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS – NUE PROPRIETE - USUFRUIT .....	37
9.	ETATS FINANCIERS.....	39
9.1.	COMPTE ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....	39
9.2.	COMPTE ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.....	49

## 1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION

### 1.1. NOM DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION

François HEDIN

132 Rue Kennedy

76140 PETIT QUEVILLY, FRANCE

Président Directeur-Général de WEACCESS GROUP

### 1.2. DECLARATION DE SINCERITE

Je déclare qu'à ma connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que le Document d'information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.

Fait à Saint Etienne Du Rouvray, le 12 Mars 2018

François HEDIN

Président du Conseil d'Administration ;

### 1.3. COMMISSAIRE AUX COMPTES

- AUDIATIS, 188 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 NOGENT SUR MARNE.

Nommé lors de l'AG du 30 juin 2016 jusqu'à l'AG qui clôtra les comptes de l'exercice 2018 et représenté par Mohammed HASSANI, commissaire aux comptes titulaire.

- Monsieur Oumar SHALL

Nommé lors de l'AG du 30 juin 2016 jusqu'à l'AG qui clôtura les comptes de l'exercice 2018 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

### 1.4. LISTING SPONSOR

CHAMPEIL SA

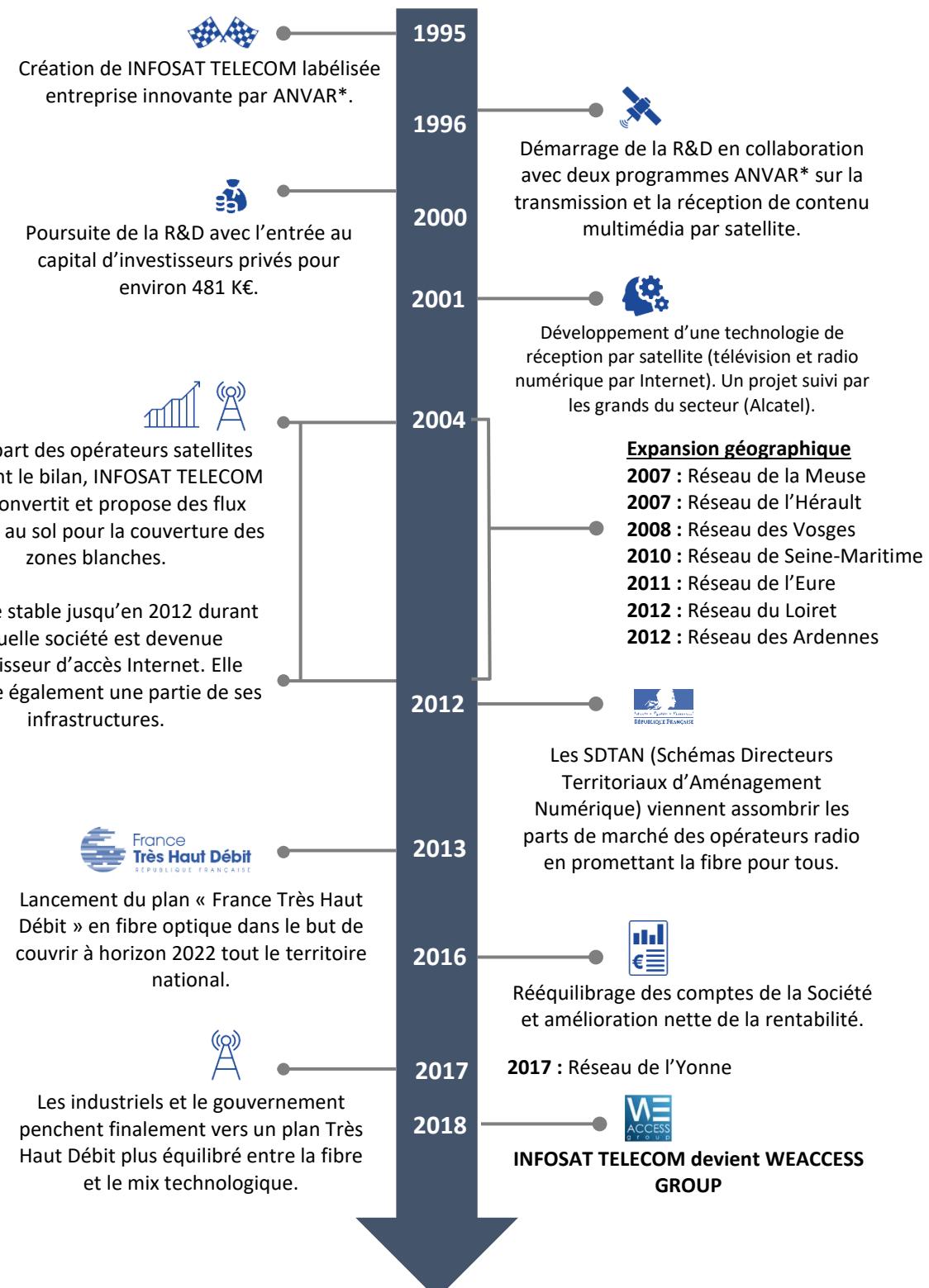
9, cours de Gourgue

33000 Bordeaux

## 2. HISTORIQUE ET CHIFFRES CLES

### 2.1. HISTORIQUE

La Société INFOSAT TELECOM, fondée en 1995, est devenue WEACCESS GROUP lors de l'AGE qui s'est tenue le 15 décembre 2017.



\*L'ANVAR est devenue en 2005 OSEO innovation puis Bpifrance

Aujourd’hui la société WEACCESS GROUP propose, pour les zones blanches et grises (zones non ou mal desservies par les réseaux traditionnels), les services suivants :

- Fournisseur d'accès internet en haut et très haut débit (88% du CA estimé 2017 et activité récurrente)
- Installateur d'infrastructure en pleine propriété ou pour le compte de tiers (12% du CA estimé 2017 – Activité ponctuelle).

## 2.2. SNAPSHOT

<b>TOP 3</b>	des providers triple play (TV, voix et data) par la <b>technologie 4G fixe</b>
7	années d'investissement dans la technologie 4G fixe
7	réseaux opérationnels en France
+600	communes couvertes
80%	du chiffre d'affaires récurrent
+3000	clients particuliers
+180	clients professionnels
2008	inscription sur Euronext Access

## 2.3. CHIFFRES CLES

Les informations financières sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites des comptes annuels clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, établis sur une période de 12 mois (du 01/01 au 31/12) de WEACCESS GROUP (anciennement INFOSAT TELECOM), conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

- ✓ Compte de résultat simplifié 31/12/2015 - 31/12/2016 (en K euros)  
 Normes comptables n°2016-07

Compte de résultat simplifié - K€	31/12/2016	31/12/2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 634</b>	<b>1 703</b>
<i>Croissance</i>	<i>- 4.1%</i>	<i>n.s.</i>
Production immobilisée	105	61
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>1 739</b>	<b>1 764</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>445</b>	<b>66</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>151</b>	<b>-151</b>
<i>% du CA</i>	<i>9.3%</i>	<i>n.s.</i>
<b>Résultat net</b>	<b>313</b>	<b>-112</b>
<i>% du CA</i>	<i>19.1%</i>	<i>n.s.</i>

Entre 2015 et 2016, WEACCESS GROUP observe une légère baisse de son chiffre d'affaires principalement liée à la diminution du chiffre d'affaires réalisé en infrastructures et en nouveaux réseaux.

En outre, la production immobilisée représentait 105 K€ au 31 décembre 2016, contre 61 K€ au 31 décembre 2015. Cette production immobilisée correspond à la somme des travaux effectués pour la mise en place de nouvelles infrastructures réseaux.

Le résultat d'exploitation de la Société est en nette progression liée à une bonne gestion des achats. Celui-ci était négatif en 2015 et ressort à 151 K€ au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, le résultat net de la période ressortait à 313 K€ contre -112 K€ l'année précédente, une hausse principalement due à la cession de la participation minoritaire dans la SCI INFOSAT TELECOM en fin d'année 2016.

- ✓ Bilan simplifié au 31/12/2016 (en K€), normes comptables n°2016-07

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé	Capitaux propres 554
Stocks et créances	Dettes financières 355
Trésorerie	Dettes fournisseurs 422
Charges constatées d'avance	Autres fiscales et sociales 137 Autres dettes 3
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 472</b>
	<b>TOTAL PASSIF</b>
	<b>1 472</b>

- ✓ Bilan simplifié au 31/12/2015 (en K€), normes comptables n°2016-07

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé	Capitaux propres 242
Stocks et créances	Avances conditionnées 232
Trésorerie	Dettes financières 291
Charges constatées d'avance	Dettes fournisseurs 665 Autres fiscales et sociales 233 Autres dettes 218
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 880</b>
	<b>TOTAL PASSIF</b>
	<b>1 880</b>

Au 31 décembre 2016, la Société présente une situation financière relativement saine, en lien avec son processus de développement de ses infrastructures réseaux. Elle dispose d'une trésorerie de 25 K€ et des dettes financières à hauteur de 355 K€ (qui intègrent 261 K€ d'emprunt réalisé auprès d'établissements de crédit pour la reprise de réseaux existants et la modernisation de ces derniers).

Le montant des immobilisations s'élève à 1 051 K€, contre 610 K€ au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, les dettes d'exploitation sont composées des dettes fournisseurs pour un montant de 422 K€, de dettes fiscales et sociales pour 137K€ et des autres dettes pour 3 K€.

Au 31 décembre 2016, le montant des capitaux propres s'élève à 554 K€ dont 255 K€ de capital social.

Depuis, WEACCESS GROUP a réalisé une opération de levées de fonds de près de 500 K€ le 18 octobre 2017.

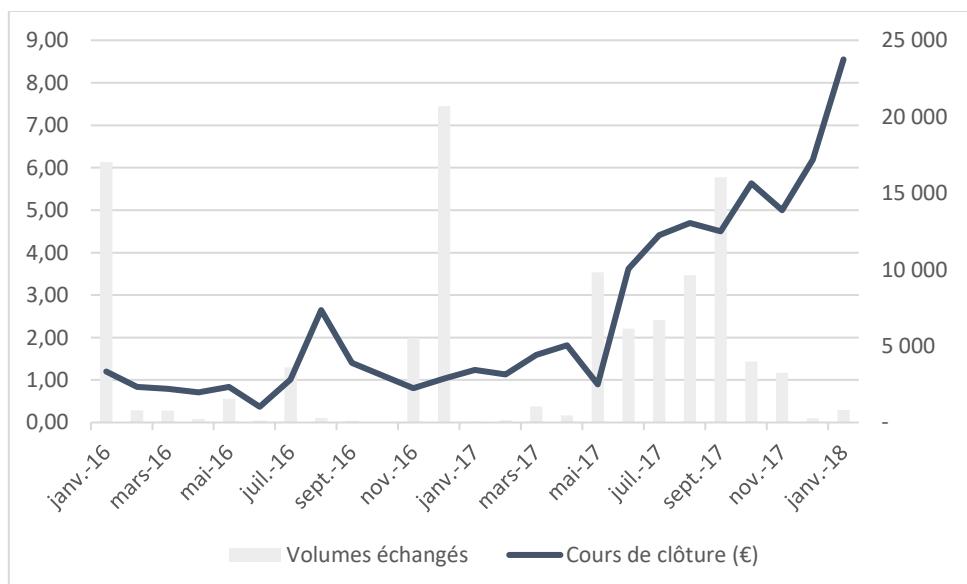
Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 316 499.57 euros divisé en 597 169 actions de même nominal.

## 2.4. INFORMATION BOURSIERES SELECTIONNEES

WEACCESS GROUP a réalisé son introduction en bourse en 2008.

A la date du présent document, les actions WEACCESS GROUP sont admises aux négociations sous le code ISIN FR0010688465 (mnémonique MLWEA).

**Evolution du cours de bourse et des volumes échangés depuis le 1er janvier 2016**



Date	Ouverture	Haut	Bas	Fermeture	Nombre de titres
janv.-16	0,94	1,20	0,63	1,20	17 028
févr.-16	1,32	1,32	0,70	0,84	800
mars-16	0,61	0,79	0,60	0,79	784
avr.-16	0,59	0,71	0,59	0,71	229
mai-16	0,84	0,84	0,84	0,84	1 541
juin-16	0,37	0,37	0,37	0,37	125
juil.-16	0,71	1,01	0,71	1,01	3 597
août-16	1,11	2,65	0,98	2,65	294
sept.-16	1,40	1,40	1,40	1,40	100
nov.-16	0,52	0,89	0,52	0,81	5 532
déc.-16	0,55	1,03	0,55	1,03	20 689
janv.-17	1,24	1,24	1,24	1,24	50
févr.-17	1,13	1,13	1,13	1,13	150
mars-17	1,23	1,59	1,23	1,59	1 044
avr.-17	2,10	2,54	1,51	1,82	454
mai-17	1,01	1,01	0,90	0,90	9 828
juin-17	0,81	3,62	0,61	3,62	6 131
juil.-17	2,91	5,43	2,13	4,41	6 702
août-17	5,33	6,12	4,47	4,70	9 641
sept.-17	5,17	5,66	4,40	4,50	16 037
oct.-17	4,93	5,68	4,57	5,63	3 972
nov.-17	6,12	6,17	5,00	5,00	3 248
déc.-17	6,05	6,43	5,99	6,19	273
janv.-18	7,45	9,75	7,45	8,55	812

Source : Euronext (1er janvier 2016 - 30 janvier 2018)

### 3. MARCHE ET CONCURRENCE

#### 3.1. LE MARCHE DES FOURNISSEURS D'ACCES INTERNET

##### 3.1.1. ETAT DES LIEUX DES SOLUTIONS TELECOMS EN FRANCE

Depuis le développement d'internet, les nouvelles technologies ont permis aux fournisseurs réseau de proposer des services toujours plus aboutis. Les réseaux télécoms en cuivre des années 70/80, à partir desquels a été déployée la technologie ADSL, ont laissé place aux trois principaux types de réseau déployés sur le territoire pour répondre à l'évolution des besoins de communication :

- Le réseau « câblé », initialement mis en place pour proposer des services de télévision, dont la modernisation permet de fournir un accès à internet par la technologie dite « DOCSIS ».
- Les technologies hertziennes, qui fournissent un accès à internet par des ondes radios : le satellite, le WiMax, le LTE-4G. (Les technologies radios, regroupées sous le terme RTTH utilisent la fibre optique comme source de réseau et acheminent le très haut débit par voie hertzienne jusqu'à l'abonné.)
- Le réseau de fibre optique ou FTTH (Fibre to the home) distribué par les opérateurs traditionnels (Free, Bouygues, Orange...) qui consiste à amener le câble optique jusqu'à l'abonné.

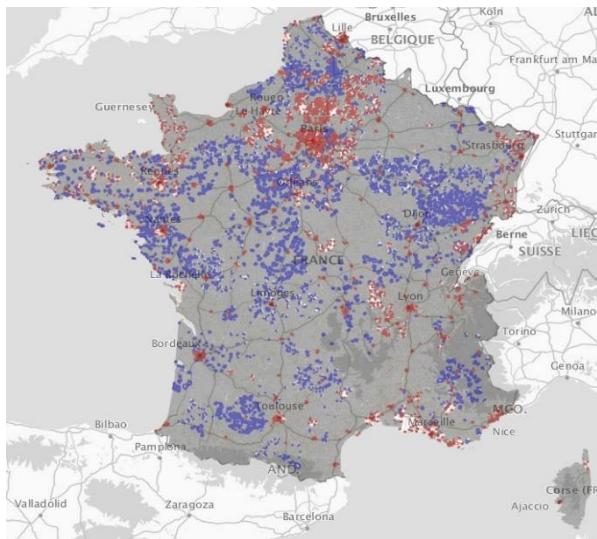
Les technologies hertziennes constituent des solutions alternatives technologiquement fiables pour l'accès des territoires au très haut débit, partout où le déploiement de la fibre optique (FTTH) n'est pas envisageable, car trop coûteuse (généralement en zones rurales).

En effet, alors que les opérateurs traditionnels financent entièrement l'installation des réseaux fibre dans les zones où la rentabilité leur est assurée, les zones moins denses sont souvent inélégibles à une solution FTTH pour des questions de rentabilité.

Dans ses zones non couvertes par les investissements privés, les collectivités territoriales sont tenues d'arbitrer par des appels d'offre entre les trois solutions. Elles doivent alors prévoir un SDTAN (Schémas Directeurs Territorial d'Aménagement Numérique) qui vise à détailler les solutions choisies par zone et par type d'investissement.

A la fin 2016, seulement 44% des 36 millions de lignes fixes françaises bénéficiaient du très haut débit.

Afin de parvenir à une couverture complète et optimale en 2022, l'état a initié le déploiement d'un plan d'action « France Très Haut Débit » (voir § 3.1.2) qui devra compter sur des installations techniques plus accessibles et à moindre coût pour couvrir les zones blanches.



- Déploiement THD déjà réalisé
- Déploiement THD engagé

#### **Localisation des zones de déploiements du Très Haut Débit**

*Source : Observatoire des RIP, France TDH, août 2017*

### **3.1.2. LE PLAN « FRANCE TRES HAUT DEBIT » (TDH) A HORIZON 2022**

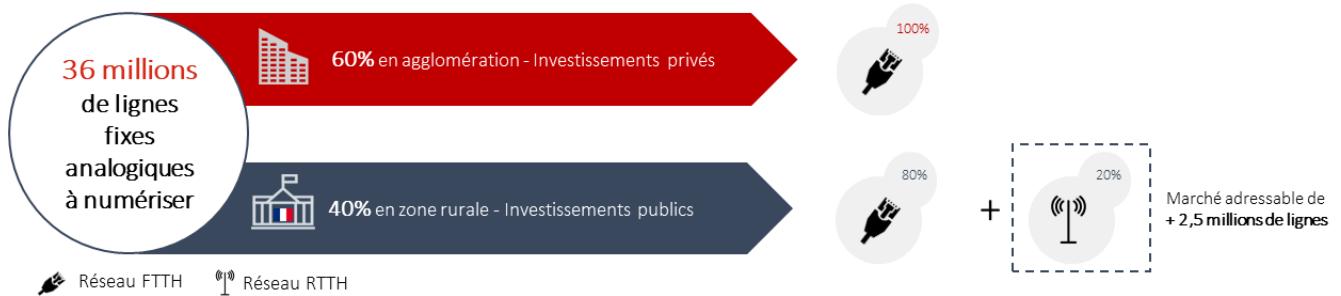
Lancé au printemps 2013, le plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, afin de doter d'un accès Internet performant l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

Sur les 36 millions de lignes fixes à numériser, ce déploiement prévoyait initialement la connexion de 100% des agglomérations et de 80% des zones rurales par la fibre optique. Offrant un marché potentiel de plus de 2,5 millions de lignes aux technologies alternatives. Même si les ouvertures de chantier se multiplient sur tout le territoire, la Cour des comptes affirme que l'objectif initial d'une couverture complète du territoire en très haut débit d'ici 2022 n'est plus atteignable de par ses coûts et sa durée d'installation.

Le gouvernement se dirige aujourd'hui pragmatiquement vers une solution plus hybride, où la fibre et les innovations technologiques alternatives se mélangent davantage pour obtenir plus rapidement le haut débit partout en France.

Cette transition technologique voulu par le plan THD, est accompagnée par l'arrêt progressif du réseau télécom des années 1970/80. Certains opérateurs télécoms ont même annoncé ne plus proposer la téléphonie traditionnelle (ADSL, réseau cuivré) à partir de fin 2018. Dans cette logique, et pour les zones où la fibre sera totalement implantée, le réseau cuivre sera progressivement coupé. Cela annonce la fin de l'uniformité du réseau national et donc des offres. A titre d'informations, il aura fallu 90 ans pour électrifier 100% du territoire et la même durée pour implanter le réseau cuivre.

## Répartition initiale à deux vitesses du marché global Français – plan « France très haut débit »



Même si la priorité est au déploiement de réseaux de fibre optique jusqu'à chaque abonné (FTTH), les infrastructures en Réseaux d'Initiative Publique (RIP) tardent à se concrétiser pour des raisons financières. Des solutions doivent être trouvées pour ne pas enclaver ces zones et accroître la fracture technologique. Cette mutation garantit aux fournisseurs de réseaux RTTH un marché de plus en plus important.

### 3.2. LE MARCHE DES TECHNOLOGIES RADIOS

#### 3.2.1. LA FEDERATION DES INDUSTRIELS DES RESEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (FIRIP)

La FIRIP est l'interlocuteur industriel de la mission France Très Haut Débit, elle est membre du Comité Stratégique de la Filière Numérique, et met en avant l'impact sur l'économie du déploiement du THD.

Crée le 6 décembre 2012, la fédération regroupe 170 entreprises du secteur, pour un chiffre d'affaires 2016 prévisionnel de 2 milliards d'euros dans les Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

La fédération développe des partenariats constructifs avec l'ensemble des acteurs institutionnels, techniques, ainsi que les grands acteurs économiques du secteur des télécommunications, afin de contribuer au développement de cette filière.

La fédération souhaite aussi aider à la promotion des métiers, et à la qualification de l'expertise nécessaire pour la mise en œuvre du très haut débit partout en France.



Source: Annuaire 2017 de la FIRIP

### 3.2.2. LES TECHNOLOGIES RADIO EN FRANCE, PORTEE PAR LA FIRIP POUR GENERALISER LE TRES HAUT DEBIT

Les technologies radio, regroupées sous le terme RTTH (Radio to the Home) par la FIRIP, constituent des solutions fiables pour l'accès des territoires au THD, partout où le déploiement de la fibre optique (FTTH) n'est pas envisageable, essentiellement pour des raisons de coût de revient.

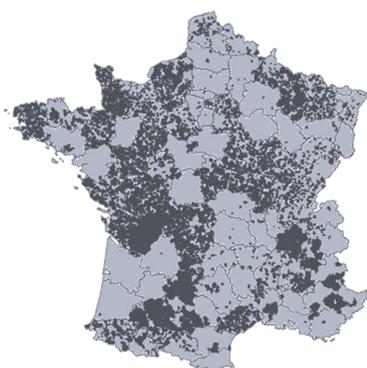
Les industriels de la FIRIP visent un déploiement généralisé de la technologie en France, avec l'attribution d'une bande de fréquences dédiée.

Le 21 juin 2017, l'ARCEP a annoncé sa décision de réserver des bandes de fréquences (3,4 Ghz) à la 4G Fixe en précisant que l'attribution aux opérateurs devrait être étudiée fin 2017 pour une annonce publique prévue début 2018. Une annonce qui intéresse les nombreux départements ruraux soucieux de fournir une vraie solution d'Internet très haut débit à l'ensemble de leurs usagers.

Les technologies RTTH sont peu coûteuses pour la collectivité, avec un coût moyen à la prise bien inférieur à celui de la fibre optique. On parle notamment d'environ 7 000 € en fibre vs 800 € par prise en RTTH.

La technologie Radio 4G/LTE Fixe est facile et rapide à installer. A titre d'exemple, quelques semaines suffisent à couvrir une communauté de communes ; et 12 à 18 mois pour un département. La 4G/LTE Fixe est une solution très utilisée, normalisée et reconnue. De nombreux pays sont d'ailleurs déjà équipés (Italie, Espagne, Philippines, Inde etc...) représentant des millions d'utilisateurs.

Suite à l'annonce du gouvernement qui souhaite désormais s'appuyer sur un mix technologique (Fibre et technologie radio) pour fournir la THD dans toute la France, le marché global adressable ne serait alors plus de 2,1 M de prises mais se situerait plutôt entre 3 et 5 M de prises qui bénéficieront sur les 3/5 prochaines années de la technologie 4G/LTE fixe.



*Zones couvertes par un réseau radio (France métropolitaine)*

*Source : FIRIP 2015 – Commission des opérateurs Radio (XILAN - NOMOTECH – WEACCESS GROUP - ALSATIS*

### 3.2.3. PAYSAGE CONCURRENTIEL DU SEGMENT DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE 4G/LTE FIXE



Chiffre d'affaires 2016 : **25 M€**  
Part de marché approx en 2016 : **50%**

- NOMOTECH fondé en 2003, est aujourd'hui le **premier opérateur de réseaux alternatifs en France**, et présent sur la plupart des segments de l'aménagement numérique (fibre optique, radio, satellite...).
- 2 sites de **test 4G/LTE Fixe**.



Chiffre d'affaires 2016 : **12,7 M€**  
Part de marché approx en 2016 : **25%**

- ALSATIS, fondé en 2004, opère en tant que Fournisseur d'Accès Internet principalement des boucles Radio Wifi et Wimax **sur la partie Sud-Est de la France**.
- La société présente un **retard de technologie sur la 4G Fixe**.



Chiffre d'affaires 2016 : **1,6 M€**  
Part de marché approx en 2016 : **15%**

- WEACCESS GROUP, fondée en 1995, opère en tant que Fournisseur d'Accès Internet via la technologie 4G /LTE fixe.
- Les **tests 4G/LTE fixe de WEACCESS GROUP sont concluants** et le placent comme l'un des leaders opérationnels de ces solutions hybrides.



Chiffre d'affaires 2016 : **1,2 M€**  
Part de marché approx en 2016 : **10%**

- XILAN, fondée en 2004, a le positionnement le plus proche de celui de WEACCESS GROUP, en proposant une solution clés en mains pour les collectivités locales.
- Un des premiers opérateurs à promouvoir **la technologie 4G /LTE fixe (1 site en test)**.

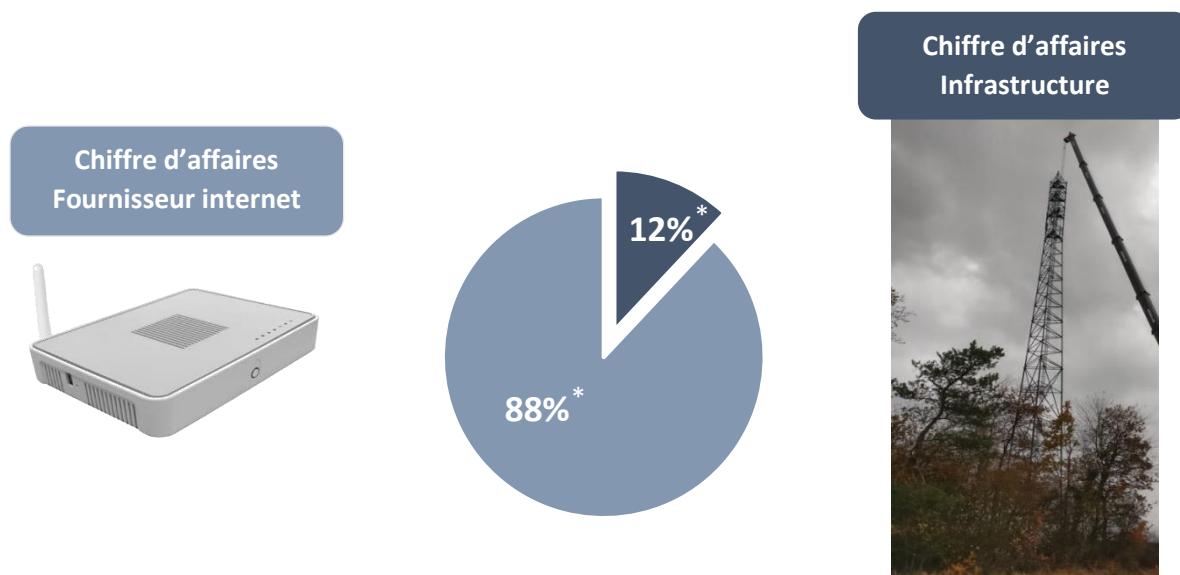
## 4. PRESENTATION DE WEACCESS GROUP

### 4.1. ACTIVITE

WEACCESS GROUP (ex. INFOSAT TELECOM) est un fournisseur d'Accès Internet à haut et très haut débit, agréé auprès de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes). La société développe et exploite des réseaux 4G fixe haut débit de type 4G Fixe/LTE dans les zones blanches et grises (zones non ou mal desservies par les réseaux traditionnels).

L'activité de WEACCESS GROUP s'articule autour de deux axes :

- Fournisseur d'accès internet,
- Installateur d'infrastructure en pleine propriété ou pour le compte de tiers.



\* en % du chiffre d'affaires prévisionnel 2017

#### 4.1.1. UN FOURNISSEUR D'ACCES INTERNET A PART ENTIERE

La société WEACCESS GROUP est aujourd'hui un fournisseur d'accès internet (FAI) français, utilisant des technologies alternatives radio plus performantes que l'ADSL2/VDSL.

La Société se positionne en tant qu'installateur et exploitant d'un réseau radio (4G/LTE fixe) adossé en fibre optique. Ce réseau propose des débits d'environ 40Mbits et offre l'accès à un service Triple-Play (TV/Voix/Internet).

WEACCESS GROUP propose une connexion Haut et Très Haut Débit (THD) dans plus de 8 départements sur le territoire auprès d'un éventail de clients particuliers et professionnels principalement dans des zones peu couvertes (blanches/grises).

Spécialiste de l'internet rural et péri-urbain, il s'agit d'un des partenaires les plus à même de répondre aux problématiques de couverture des réseaux d'initiatives publiques (RIP) grâce à un coût de déploiement supportable.

En effet, dans le cadre du programme national TDH (Très Haut Débit), WEACCESS GROUP apporte le mix technologique nécessaire à la couverture complète du territoire là où la fibre coûte trop chère pour être déployée et là où les anciens réseaux radio ne délivrent qu'un faible débit.

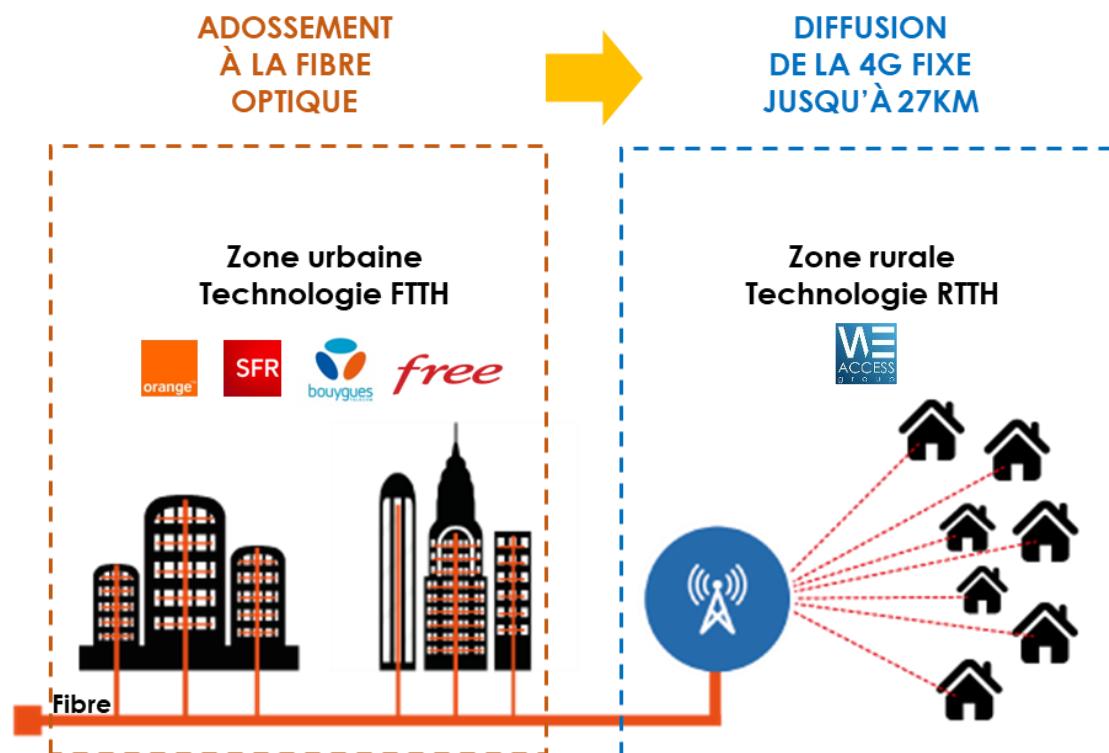
Si la technologie fibre optique FTTH sera à terme majoritaire, les solutions radios de type 4G / 4G+ et 5G fixes permettront d'apporter des débits supérieurs aux 30 Mbits actuels dans des territoires où la construction de liens FTTH ne sera pas possible.

WEACCESS GROUP effectue toutes les tâches nécessaires à l'accompagnement des collectivités locales dans la mise en place de leur réseau :

- Etude radio de couverture, recherche des points hauts, simulations ;
- Etude économique associée, populations couvertes, nombre d'abonné potentiel, viabilité économique de l'infrastructure en fonctionnement ;
- Construction de l'infrastructure, choix des technologies radios appropriées selon les services à apporter (zone d'activités, typologie client...) ;
- Mise en exploitation de l'infrastructure ;
- Supervision de l'infrastructure ;
- Commercialisation des services :
  - Clients professionnels : lien à débit symétrique, VOIP
  - Clients privés : service triple Play, télévision.
- Exploitation et maintenance de l'infrastructure.

Pour exécuter l'ensemble de ce processus WEACCESS GROUP dispose de moyens d'ingénierie interne (logiciel de simulation radio 4G), de data centers et de réseaux de collecte optique sur les principaux opérateurs nationaux ou légataires de services publics (DSP télécom).

Les réseaux sont calibrés avec plusieurs points relais de débit internet permettant une large couverture territoriale.



#### **4.1.2. DES INSTALLATIONS RESEAU PERFORMANTES ADOSSEES A LA FIBRE**

La société s'appuie sur des installations réseaux adossées à la fibre optique.

Le pylône central distribue la fibre par faisceaux hertziens à plusieurs points hauts (château d'eau, clocher, etc..) à 20km maximum de distance, qui a son tour relaie le signal sur environ 7km de rayon.

L'antenne du client est orientée vers un point haut pour réceptionner le signal Internet mais également téléphonique par la technologie VoIP.

#### **4.1.3. UNE OFFRE TRIPLE PLAY PERFORMANTE ET COMPETITIVE**

S'appuyant sur des éléments hauts (pylônes, émetteurs...), et adossée sur un réseau fibre optique, WEACCESS GROUP amène la fibre optique chez l'abonné via le réseau hertzien.

Pour le client il est alors très simple et rapide de se connecter au réseau WEACCESS GROUP, grâce à une antenne et à une connexion à ses équipements (routeur internet, téléphone, box Android TV).

Par rapport aux technologies satellites, les ondes parcourent mille fois moins de distance. Les temps de latence sont donc extrêmement faibles et permettent l'utilisation d'application en temps réel (jeux en ligne, téléphonie, visioconférence...).

#### Les appareils de l'offre WEACCESS



**Une box Android TV**

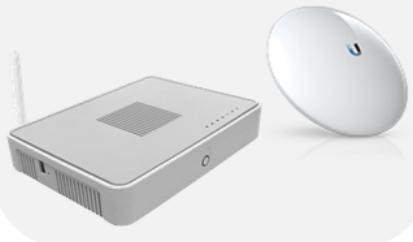
- 800 000 applications
- Film, TV, Jeux, VOD, Replay





**Internet en THD**

- Routeur Internet Wifi
- Antenne haute performance



#### **4.1.4. UNE ACTIVITE D'INSTALLATEUR**

WEACCESS GROUP réalise aussi des constructions d'infrastructures télécom pour le compte des collectivités ou dans le cadre d'une DSP (délégation du service public).

Contrairement à ses concurrents, WEACCESS GROUP est propriétaire des infrastructures qui livrent le service à ses abonnés. Cette maîtrise complète de la chaîne de valeur permet à WEACCESS GROUP des

marges de manœuvre plus importantes que ses concurrents à la fois en termes d'adaptation des services livrés à l'abonné que d'adaptation des prix face à la concurrence.

La société a récemment entrepris la construction d'un pylône à Lézinnes pour le compte de la communauté de communes de Le Tonnerrois en Bourgogne. Cette infrastructure permet d'offrir aux quelques 3000 foyers des 28 communes proches un accès à un internet en Très Haut Débit.

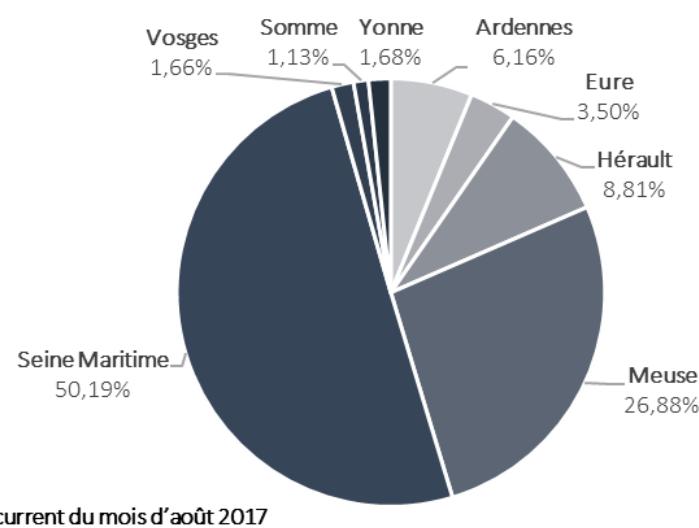
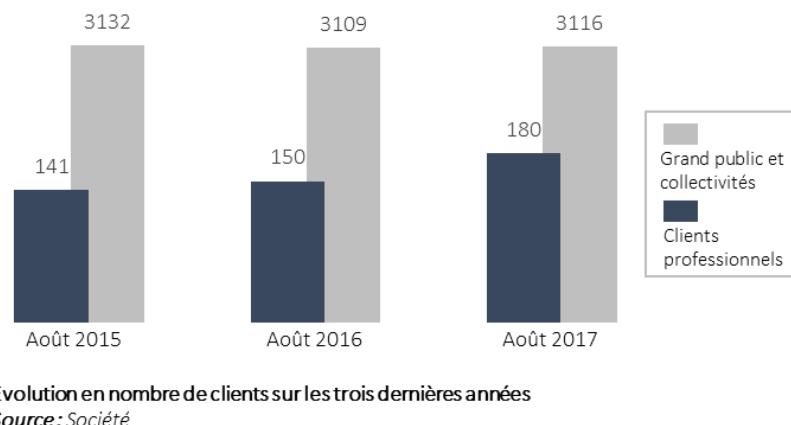
Avec le déploiement du plan Très Haut Débit, la société prévoit plus d'une dizaine de constructions similaires dans toute la France en 2018.

L'activité « infrastructure et installations » ne représentait que 14% du chiffre d'affaires de WEACCESS GROUP en 2016. Cette activité est naturellement soumise aux aléas des chantiers et son montant peut varier sensiblement d'un exercice à l'autre.

#### 4.1.5. INFOGRAPHIE DU PORTEFEUILLE CLIENT

Au 31 août 2017, la Société recensait 3116 clients Grand Public et Collectivités et 180 clients professionnels répartis sur 8 départements, en légère hausse par rapport au 31 août 2016.

Le chiffre d'affaires mensuel récurrent de la Société s'établissait à un peu plus de 119 K€ en août 2017.



## 4.2. PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT ET STRATEGIE

La Société qui propose aujourd’hui ses solutions dans plus de 600 communes, cherche à étendre son réseau et à profiter de l’engouement des territoires pour les nouvelles solutions 4G/LTE fixe.

Son excellente connaissance du marché des télécoms et les prochaines attributions de fréquences pour le THD radio par l’ARCEP laissent entrevoir de nouvelles perspectives d’implantation et de développement.

Après plusieurs années d’efforts soutenus, d’importants investissements en R&D et de veille technologique intense, WEACCESS GROUP dispose aujourd’hui d’une fenêtre de tir exceptionnelle pour s’imposer parmi les leaders de l’accès Internet en zone blanche et grise pour le THD 4G/LTE.

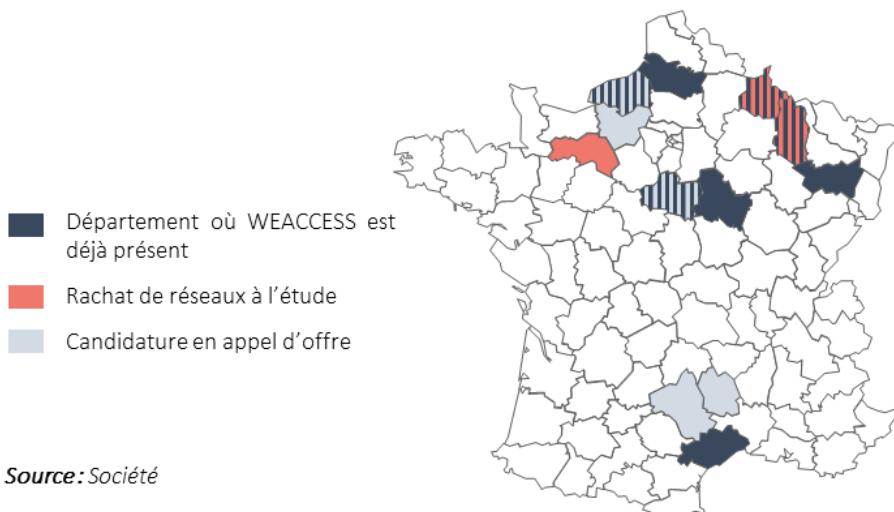
L’un des principaux vecteurs de développement à court terme est le projet de rachat de plusieurs réseaux existants inadaptés, avec les clients associés et les infrastructures (points hauts, adduction électrique, fibre etc.). Les licences sont valables jusqu’en 2026 et directement compatibles pour le passage au 4G/LTE. WEACCESS GROUP se chargera alors du changement de technologie.

En 2017, l’ARCEP a renforcé sa régulation des réseaux fixes pour faciliter et accélérer, notamment dans les zones d’initiative publique, la mise en place du plan THD. A ce titre, l’ARCEP a initié un process d’attribution de bande de fréquence THD radio aux acteurs de l’aménagement numérique qui ont répondu à l’appel. Le nouveau maillage technologique devrait être rendu public début 2018.

Ainsi à travers sa stratégie de développement, WEACCESS GROUP sera amenée à exploiter ses réseaux de trois manières :

- En propriété pleine et entière, WEACCESS GROUP est propriétaire des infrastructures passives et actives sur une zone rurale.
- En propriété partagée, les infrastructures passives (pylônes...) sont financées par l’Etat puis louées à plusieurs FAI qui installent leurs infrastructures actives (transmission radio).
- Sans propriété, mais à travers une Délégation de Service Public pour laquelle, la collectivité est « opérateur » et prend en charge l’investissement. WEACCESS GROUP construit puis exploite pour le compte de la collectivité.

### Un ambitieux développement court terme à l’étude



## 5. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Elle considère, à la date du présent document, ne pas avoir connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans la présente section. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est peut-être pas exhaustive.

### 5.1. RISQUES SPECIFIQUES A WEACCESS GROUP

Depuis 2004, WEACCESS GROUP a consacré l'essentiel des investissements en recherche et développement nécessaire pour stabiliser sa position de fournisseur de réseau internet pour zone grise et blanche tout en augmentant son portefeuille client. L'offre étant aujourd'hui stabilisée, la Société accélère sa phase de commercialisation.

Les principaux risques liés au développement commercial de l'activité de la Société correspondent :

- A la capacité pour WEACCESS GROUP de renouveler ses contrats avec les principaux fournisseurs de fibre optique qui lui permettent d'offrir à ses clients la technologie 4G/LTE Fixe adossée à la fibre.
- A l'obtention de nouvelles licences d'exploitation et de gestion, pour le compte des collectivités, de nouvelles bandes passantes autorisées par l'ARCEP.

### 5.2. RISQUES LIÉS AUX DEPARTS DE PERSONNES CLÉS

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de son dirigeant, elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par celui-ci pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, le succès futur de la Société dépend pour partie de l'expertise de son dirigeant, notamment en ce qui concerne le développement commercial et les relations avec les collectivités locales visant à l'obtention de nouvelles licences THD radio.

Ainsi le départ ou l'indisponibilité de son dirigeant pourrait avoir un impact sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société.

### 5.3. RISQUES LIÉS A LA TECHNOLOGIE

La Société maîtrise toutes les technologies de référence sur son marché et a d'ores et déjà anticipé le développement de la technologie 5G. WEACCESS GROUP n'a pas connaissance de l'existence de technologies émergentes et/ou disruptives susceptibles de remettre en cause son savoir-faire et ses compétences actuelles.

Les salariés de la Société suivent avec attention l'arrivée d'avancées technologiques qui auraient un impact sur son environnement concurrentiel.

#### **5.4. RISQUES LIES AUX SYSTEMES DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION**

Les principaux risques liés aux systèmes des technologies d'information correspondent :

- Aux défaillances de réseaux et de logiciels suite à des cyber-attaques ;
- A la vulnérabilité de ses installations et infrastructures à des dommages ou interruptions en raison de pannes, catastrophes naturelles, incendies, actes de terrorismes... ;
- A la perte ou la divulgation à des tiers des données de ses clients ainsi que les fraudes diverses pouvant viser WEACCESS GROUP ou ses clients et nuire à son image. Ces pertes pouvant notamment résulter d'actes de malveillances ou d'actes de négligence.
- A l'exposition aux champs électromagnétiques des équipements de télécommunication (notamment des terminaux mobiles, antennes relais, Wifi) qui suscite des préoccupations quant aux éventuels effets nocifs sur la santé qui pourraient être prouvés scientifiquement.

Bien que leurs impacts soient impossibles à quantifier, de tels évènements pourraient causer des dommages à la réputation de la société.

#### **5.5. RISQUES LIES A LA CONCURRENCE**

A ce jour, une grande partie du chiffre d'affaires de WEACCESS GROUP est réalisé dans un secteur d'activité où la concurrence vive entre les fournisseurs d'accès internet exerce une pression sur les prix et sur la capacité des opérateurs à proposer aux clients des offres convergentes. Toutefois, WEACCESS GROUP ayant choisi de se positionner sur le secteur des zones blanches et grises sur lesquelles les acteurs traditionnels ne sont pas ou peu présents à ce jour, le risque concurrentiel lié à une possible guerre des prix est limité.

De plus, l'offre de WEACCESS GROUP reposant sur une technologie développée depuis près de 10 ans qui est aujourd'hui stabilisée, et plus particulièrement sur la maîtrise du déploiement de la technologie 4G et 5G, les barrières à l'entrée sont fortes. Toutefois la Société n'écarte pas le risque de voir apparaître un nouvel entrant sur ce secteur.

#### **5.6. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANT**

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptibles d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière de WEACCESS GROUP.

La fabrication des produits des WEACCESS GROUP (Routeur, antennes, boîte Android TV) est entièrement sous-traitée auprès de fournisseurs localisés en Chine. La production est réalisée sur plusieurs sites dispersés à Shenzhen. Ceux-ci sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délais. Le risque fournisseur peut donc être estimé comme limité.

## 5.7. RISQUES LIES A LA GESTION DE LA CROISSANCE INTERNE

La forte croissance anticipée de la Société nécessitera une augmentation du nombre de salariés et notamment des monteurs GSM, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes. A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ; et
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer.

Par ailleurs, dans le cadre de son expansion géographique, la société devrait procéder à plusieurs acquisitions de réseaux existants inadaptés, qui seront transformé en réseaux 4G/LTE fixe, et de leur client associé. Ces acquisitions significatives sont susceptibles d'entrainer des risques d'intégration pouvant avoir un impact sa rentabilité.

L'incapacité de la Société à gérer sa croissance, ou les difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient avoir un impact sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

## 5.8. RISQUES FINANCIERS

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois à compter de la cotation sur Euronext ACCESS +.

Dans le cas où WEACCESS GROUP ferait appel à de nouveaux financements bancaires, notamment pour l'acquisition de nouvelles infrastructures réseaux, la Société pourrait potentiellement être exposée au risque de taux d'intérêt.

Dans le cadre de son activité commerciale, la Société s'engage à suivre précisément l'encaissement de ses factures et à mettre en place un système de recouvrement efficace le cas échéant.

Par ailleurs, de nouveaux évènements ou circonstances défavorables pourraient conduire la société à revoir la valeur de ses actifs et à enregistrer des dépréciations qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses résultats.

## 5.9. RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque de pertes que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient générer, qu'il s'agisse de perte en capital sur les titres financiers détenus ou d'accroissement de la charge d'intérêt sur les emprunts en cours. L'exposition de la Société à une telle évolution défavorable est très limitée i) de l'absence de détention de titre financier ii) du faible niveau d'endettement de la Société. Par ailleurs, Les emprunts souscrits par WEACCESS GROUP sont à taux fixe.

## 5.10. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce

risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. La Société, qui dispose à ce jour d'un portefeuille clients très diversifié, estime que ce risque est faible.

### **5.11. RISQUES LIES AUX DEVISES**

A ce stade, WEACCESS GROUP réalise ses prestations en France et facture en euros. Cependant, la société effectue 50% de ses achats en dollars américain.

La Société pourrait alors être exposée à des risques de change.

### **5.12. RISQUES LIES A LA REPUTATION DE LA SOCIETE**

La réputation de WEACCESS GROUP est essentielle dans la présentation de ses offres de services notamment auprès des collectivités locales, afin de fidéliser ses clients et d'en conquérir de nouveaux. Par ailleurs, la Société opère dans des domaines d'activité soumis à une forte exposition médiatique (notamment les activités de fournisseur d'accès internet). Le succès de la Société au cours des dernières années est donc largement lié à sa réputation en tant qu'entreprise figurant parmi les leaders du marché des zones grises et blanches. L'excellente réputation de WEACCESS GROUP lui a permis de consolider ses positions et a fortement contribué à son développement. Bien que WEACCESS GROUP contrôle étroitement la qualité de ses prestations, il ne peut être garanti qu'elle ne rencontrera pas dans certains secteurs d'activités et/ou zones géographiques des difficultés liées à la qualité ou la fiabilité de ses prestations ou plus généralement à sa capacité à fournir le niveau de service annoncé à ses clients. La survenance de tels événements, en particulier en cas de couverture médiatique importante, pourrait affecter la réputation de WEACCESS GROUP, et ainsi avoir un impact sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

### **5.13. RISQUES LIES A LA DISPARITE DE L'ACTIONNARIAT**

Les membres du Conseil d'Administration (voir § 6.3 ci-dessous) détiennent 357 837 actions soit 59,92% du capital et 512 746 droits de vote, soit 67,01% des droits de vote.

Avec un actionnariat encore peu éclaté, la Société peut facilement atteindre le quorum en assemblées générales et ainsi la Société pourrait, à l'avenir, être dans la possibilité de modifier ses statuts et, de ce fait, pouvoir procéder notamment à des augmentations de capital en vue de renforcer ses fonds propres.

### **5.14. RISQUES LIE A LA REGLEMENTATION**

La Société opère dans un marché fortement réglementé où elle bénéficie d'une marge de manœuvre réduite. Les activités et les résultats de WEACCESS GROUP pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs et/ou réglementaires, et notamment par des décisions prises par les autorités de la concurrence en ce qui concerne :

- Les conditions d'accès aux réseaux,
- L'instauration de nouvelles taxes ou l'alourdissement de taxes existantes,

- La réglementation sur la sécurité des données.

## **5.15. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

La Société a déposé plainte auprès de la Cour d'appel de Douai et de la Commission Européenne en décembre 2014 pour aides illégales d'Etat en faveur d'Orange dans le cadre de la modernisation des réseaux téléphoniques du plan Très Haut Débit. La procédure est toujours en cours.

## **5.16. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES**

WEACCESS GROUP a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité.

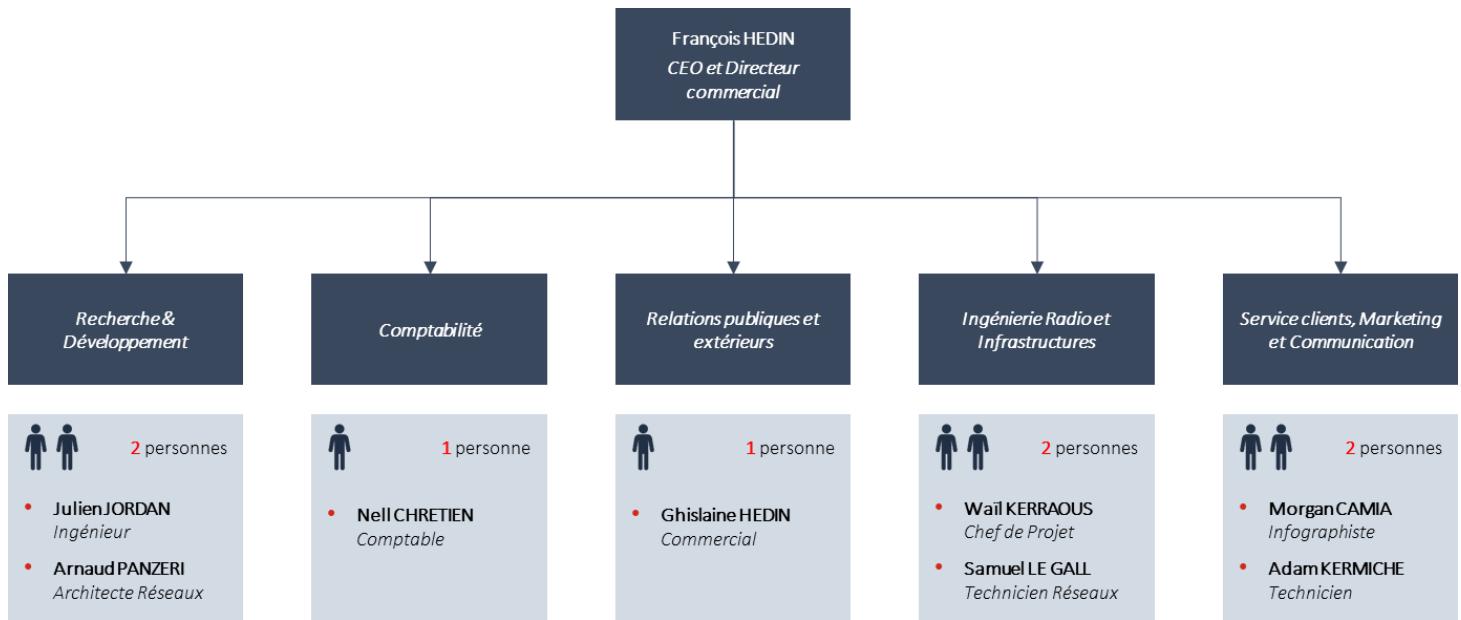
Les polices dont bénéficie la Société à ce jour sont les suivantes :

N° Contrat	Compagnie	Catégorie	Description	Date effet
<b>7081955804</b>	AXA	Multirisque Professionnelle	Garanties Multirisques dommages aux biens et risques locatifs : 430 m <sup>2</sup>	09/01/2018
<b>7261929704</b>	AXA	Responsabilité Civile Prestataire	Assurance des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournisseur d'accès internet.</li> <li>• Création, conception, développement, exploitation et maintenance d'infrastructures de télécommunications multi technologies y compris boucle locale radio.</li> <li>• A titre accessoire hébergement de sites, l'assuré faisant appel à des sociétés d'hébergement.</li> </ul>	01/10/2016
<b>7507500704</b>	AXA	Responsabilité des dirigeants	Garantit la responsabilité des dirigeants	01/05/2017

## 6. ORGANISATION

### 6.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

L'organigramme fonctionnel de la Société, au 31 décembre 2017, est le suivant :



### 6.2. PRESENTATION DU MANAGEMENT



**François HEDIN**, CEO et directeur commercial de WEACCESS GROUP, est entrepreneur et dirigeant de PME depuis plus de 20 ans. Il a créé INFOSAT TELECOM (devenu WEACCESS GROUP) en 1995.

Avant cela, il était directeur technique d'Européenne Télématique, une société spécialisée dans le développement des services de grosse capacité pour le minitel (Libération, France 3, Atari, TITLT, AFB...) une filiale du groupe RANDOM (disparu en 1992).

François a aussi créé et dirigé l'association MEDIATEL, dédiée au MINITEL.

En véritable passionné des technologies télécom, il a su développer WEACCESS GROUP et lui insuffler sa capacité d'innovation qui a permis à la Société de devenir un acteur innovant de référence sur le marché des technologies alternatives 4G/LTE fixe.

### 6.3. PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé des 3 administrateurs suivants :

Nom ou raison social	Mandat	Représentant	Dates de début et de fin de mandat*
<b>François HEDIN</b> 132 Rue Kennedy 76140 PETIT QUEVILLY, France	Président et Administrateur	-	Du 30 juin 2016 au 30 juin 2022
<b>Marie Ghislaine HEDIN</b> 4 parc de la Saane 76130 Mont St Aignan	Administrateur	-	Du 30 juin 2017 au 28 juin 2019
<b>COMPAGNIE DU CAP</b> RCS Paris 574 802 963 164 Boulevard Haussmann 75008 Paris, France	Administrateur	<b>Eric PARENT</b> 164 boulevard Haussmann 75008 Paris	Du 30 juin 2017 au 30 juin 2023

\* En l'absence de reconduction ou de démission anticipée

Les mandats sociaux en cours exercés par les membres du Conseil d'Administration sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Administrateur	Mandat	Société
<b>COMPAGNIE DU CAP</b> RCS Paris 574 802 963 164 Boulevard Haussmann 75008 Paris, France	Administrateur	ACCESS VISION TECHNOLOGY RCS Lyon 488 295 759

## 7. INFORMATION DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT WEACCESS GROUP

### 7.1. DENOMINATION SOCIAL, SIEGE ET RCS

#### 7.1.1. DENOMINATION SOCIALE (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La dénomination de la Société est : WEACCESS GROUP

Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme" ou des initiales "S.A." et de l'énonciation du montant du capital social.

#### 7.1.2. SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE (ARTICLE 4 DES STATUTS)

Le siège social est fixé : 59 rue Caroline Herschel, Technopole du Madrillet, 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

#### 7.1.3. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

WEACCESS GROUP est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 402 156 616.

### 7.2. FORME (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme, régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

La société a été constituée par acte établi sous seings privés à MONT SAINT AIGNAN, le 20 juillet 1995.

### 7.3. DUREE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### 7.4. OBJET (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet

L'exploitation de systèmes de communication et d'information par voie informatique et notamment l'étude, la conception, la production, l'importation, la commercialisation, l'installation, la maintenance de ces systèmes.

La société a également pour objet l'activité de conseil en systèmes de communication et d'information.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

### **7.5. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La marque « WEACCESS » a été déposée à l'INPI le 27 septembre 2017 sous le numéro 4391734 pour la classe 38.

La société ne détient pas de brevets.

### **7.6. EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 33 DES STATUTS)**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

### **7.7. DIVIDENDES**

La Société n'a pas effectué de versement de dividendes au titre des exercices 2015 et 2016.

### **7.8. ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE**

#### **7.8.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 16 DES STATUTS)**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

#### **7.8.2. ORGANISATION DU CONSEIL (ARTICLE 17 DES STATUTS)**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

#### **7.8.3. DELIBERATION DU CONSEIL (ARTICLE 18 DES STATUTS)**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

#### **7.8.4. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 19 DES STATUTS)**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

#### **7.8.5. DIRECTION GENERALE (ARTICLE 20 DES STATUTS)**

##### 1 - Modalités d'exercice

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## 2 - Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

## 3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

#### **7.8.6. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (ARTICLE 21 DES STATUTS)**

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.

2 - Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des directeurs généraux délégues. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

#### **7.8.7. CUMUL DES MANDATS (ARTICLE 22 DES STATUTS)**

La limitation du cumul des mandats d'administrateur et de directeur général s'applique dans les conditions et sous réserve des dérogations prévues par la loi.

#### **7.8.8. COMMISSAIRE AUX COMPTES (ARTICLE 24 DES STATUTS)**

Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, sont nommés en même temps que le ou les titulaires pour la même durée.

Les commissaires sont convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et en même temps que les intéressés, à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'à toutes assemblées d'actionnaires. Ils peuvent en outre être convoqués de la même manière à toute autre réunion du conseil.

#### **7.8.9. CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN ADMINISTRATEUR OU UN DIRECTEUR GENERAL (ARTICLE 23 DES STATUTS)**

A l'exception des conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales et des conventions interdites par la loi, toute convention intervenant dans les conditions définies par l'article L. 225-38 du Code de commerce est soumise à la procédure d'autorisation et d'approbation prévue par la loi.

#### **7.8.10. ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE 25 DES STATUTS)**

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

#### **7.8.11. CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE 26 DES STATUTS)**

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

#### **7.8.12. ORDRE DU JOUR (ARTICLE 27 DES STATUTS)**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

#### **7.8.13. ACCES AUX ASSEMBLES - POUVOIRS (ARTICLE 28 DES STATUTS)**

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation.

#### **7.8.14. DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 29 DES STATUTS)**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

#### **7.8.15. FEUILLE DE PRESENCE – BUREAUX – PROCES-VERBAUX (ARTICLE 30 DES STATUTS)**

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### **7.8.16. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (ARTICLE 31 DES STATUTS)**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

#### **7.8.17. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (ARTICLE 32 DES STATUTS)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

#### **1.8.20. Organigramme juridique**

Néant.

## 8. INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION

### 8.1. MODALITES DE L'OPERATION

L'opération est réalisée dans le cadre d'une procédure de transfert des actions de la société WEACCESS GROUP sur le compartiment de marché Euronext Access+. Elle ne nécessite pas de visa de l'Autorité des Marchés Financiers conformément aux dispositions de la Note d'Organisation du marché Euronext Access+.

Dans le cadre du transfert des actions de WEACCESS GROUP sur le compartiment Euronext Access+, il est précisé que WEACCESS GROUP ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni à un placement de titres existants.

Les actions sont admises aux négociations sous le code ISIN FR0010688465

#### 8.1.1. OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'opération a pour objectif de permettre à la Société WEACCESS GROUP de gagner en notoriété.

A terme, la Société et ses actionnaires, sont engagés dans une dynamique d'élargissement du flottant. Cette admission sur le marché Euronext Access+ constitue une première étape avant un transfert éventuel des titres de la Société sur le compartiment Euronext Growth.

La société WEACCESS GROUP pourra faire appel aux investisseurs et au marché dans le cadre de l'exécution de sa stratégie, en étant ainsi susceptible de lever des fonds en fonction de ses besoins.

#### 8.1.2. ETABLISSEMENT SERVICES TITRES

Société Générale Securities Services  
32 rue du Champ de Tir  
BP 81236  
44312 Nantes Cedex 3

### 8.2. CALENDRIER DES PROCHAINES COMMUNICATIONS – AGENDA 2018 (A PARFAIRE)

Publication du chiffre d'affaires annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2017 : 26 février 2018

Publication des résultats annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017 : 4 avril 2018

Publication du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : 9 mai 2018

Publication du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2018 : 25 juillet 2018

Tenue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 : 29 juin 2018

### **8.3. CAPITAL SOCIAL DE WEACCESS GROUP (ARTICLE 7 DES STATUTS)**

Le capital social de la Société est fixé à la somme de 316 499,57 euros.

Il est divisé en 597 169 actions de même catégorie.

#### **Répartition du capital social de la société au 31/12/2017**

Actionnaires	Nombre de titres	Actionnariat (en %)	Droit de vote			
			Vote simple	Vote double	Total	(en %)
F. HEDIN	211 430	35,41%	114 444	96 986	308 416	40,31%
G. HEDIN	57 726	9,67%	33 526	24 200	81 926	10,71%
COMPAGNIE DU CAP	88 681	14,85%	54 958	33 723	122 404	16,00%
NEWS INVEST	47 962	8,03%	47 962	-	47 962	6,27%
<b>TOTAL</b>	<b>405 799</b>	<b>68,0%</b>	<b>250 890</b>	<b>154 909</b>	<b>560 708</b>	<b>73,28%</b>
<b>Total flottant</b>	<b>191 370</b>	<b>32,0%</b>	<b>178 299</b>	<b>13 071</b>	<b>204 441</b>	<b>26,72%</b>
<b>TOTAL NOMBRE DE TITRES</b>	<b>597 169</b>		<b>429 189</b>	<b>167 980</b>	<b>765 149</b>	

Les membres du Conseil d'Administration (voir § 6.3 ci-dessus) détiennent 357 837 actions soit 59,92% du capital et 512 746 droits de vote (soit 67,01% des droits de vote).

### **8.4. MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 8 DES STATUTS)**

I - Le capital social peut être augmenté par tous procédés et selon toutes modalités prévues par la loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur le rapport du Conseil d'Administration, est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Celle-ci s'effectue par l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital de la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Si l'Assemblée Générale le décide expressément, ils bénéficient également d'un droit de souscription à titre réductible.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

II - La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et ne peut en aucun cas porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal, à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

III - Le capital social pourra être amorti en application des articles du code de commerce.

## **8.5. LIBERATION DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)**

Lors de la constitution de la Société, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, de la moitié au moins de leur valeur nominale.

Lors d'une augmentation de capital, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du Conseil d'Administration, dans le délai de cinq ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés en ce qui concerne le capital initial, et dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive en cas d'augmentation de capital.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraîne de plein droit intérêt au taux légal à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

## **8.6. FORME DES ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)**

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de leur titulaire, sous réserve de la législation en vigueur et des présents statuts. Toutefois, tant que ces titres ne sont pas intégralement libérés, ils sont obligatoirement au nominatif.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. A cet effet, conformément aux dispositions de l'articles L228-2 du Code de Commerce, la société pourra demander, contre rémunération à sa charge, communication à tout organisme habilité des renseignements relatifs à l'identité de ses actionnaires et des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, au nombre d'actions qu'ils détiennent et, le cas échéant, aux restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## **8.7. DROIT ET OBLIGATION ATTACHES AUX ACTIONS (ARTICLE 12 DES STATUTS)**

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de

réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

4 - Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions égal ou supérieur à un pour cent (1%) du capital ou des droits de vote ou un multiple de ce pourcentage, est tenu, dans les conditions définies à l'article L233-7 du Code de Commerce, de déclarer à la société le nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette obligation de déclaration des franchissements de seuils est applicable aussi bien pour les franchissements de seuils à la hausse que pour les franchissements de seuils à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans (2 ans) suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble cinq pour cent (5%) du capital en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans (2 ans) suivant la date de régularisation de la notification.

## **8.8. TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 11 DES STATUTS)**

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la règlementation en vigueur.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

La société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires

## **8.9. INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS – NUE PROPRIETE - USUFRUIT**

I - Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

II - Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux assemblées générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.

Toutefois, dans tous les cas, le nu-propriétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

## 9. ETATS FINANCIERS

### 9.1. COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

#### A. Bilan au 31 décembre 2016

✓ Bilan actif

Actif	Brut	Amort/prov	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
			Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement	57 407	57 407		28 624
Frais de développements	566 450	390 501	175 949	168 765
Concessions, brevets, droits similaire:	34 764	22 531	12 233	19 356
Constructions	1 524 017	808 947	715 070	525
Installations techniques, matériel et œ	430 056	332 229	97 827	95 610
Autres immobilisations corporelles	125 960	94 240	31 720	41 642
Autres participations				237 500
Autres immobilisations financières	18 118		18 118	18 118
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 756 773</b>	<b>1 705 855</b>	<b>1 050 918</b>	<b>610 139</b>
<b>Actif circulant</b>				
Marchandises	105 071		105 071	99 658
Clients et comptes rattachés	66 683	2 928	63 755	342 356
Autres créances	188 571		188 571	799 203
Disponibilités	24 825		24 825	24
Charges constatées d'avance	38 549		38 549	28 770
<b>TOTAL (II)</b>	<b>423 699</b>	<b>2 928</b>	<b>420 770</b>	<b>1 270 011</b>
<b>Total Actif</b>	<b>3 180 472</b>	<b>1 708 783</b>	<b>1 471 688</b>	<b>1 880 150</b>

✓ Bilan passif

Passif	Net	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
		Net	Net
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 254 731 euros)		254 731	254 731
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		69 630	69 630
Réserve légale		22 508	22 508
Reserves statutaires ou contractuelles		7 565	7 565
Report à nouveau	-	112 690	-
Résultat de l'exercice		312 687	-
<b>Total (I)</b>		<b>554 430</b>	<b>241 744</b>
Avances conditionnées			232 165
<b>Total (II)</b>			<b>232 165</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		260 855	172 417
Concours bancaires courants		1 911	49 954
Emprunts et dettes financières diverses		92 305	68 341
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		421 815	665 136
Dettes fiscales et sociales		137 130	232 489
Autres dettes		3 242	217 905
<b>Total (III)</b>		<b>917 258</b>	<b>1 406 242</b>
<b>Total Passif</b>		<b>1 471 688</b>	<b>1 880 150</b>

## B. Compte de résultat au 31 décembre 2016

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
Compte de résultat	France	Exportations	Total	Total
Vente de marchandises				110
Production vendue de biens				110
Production vendue de services	1 634 150		1 634 150	1 703 035
<b>Chiffre d'affaires net</b>			<b>1 634 150</b>	<b>1 703 145</b>
Production immobilisée			104 861	60 742
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 009	3 916
Autres produits			24	4 367
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>1 744 044</b>	<b>1 772 171</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements			561 361	626 700
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements	-		5 413	42 548
Autres achats et charges externes			409 944	557 891
Impôts, taxes et versements assimilés			7 901	8 523
Salaires et traitements			247 955	353 803
Charges sociales			80 430	88 663
Dotations aux amortissements sur immobilisations			293 063	216 767
Dotations aux provisions sur actif circulant				5 352
Autres charges	-		2 678	22 502
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>1 592 563</b>	<b>1 922 748</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>151 481</b>	<b>- 150 577</b>
Autres intérêts et produits assimilés			2 164	
<b>Total des produits financiers</b>			<b>2 164</b>	
Intérêts et charges assimilées			3 750	19 635
<b>Total des charges financières</b>			<b>3 750</b>	<b>19 635</b>
<b>Résultat financier</b>	-		<b>1 586</b>	<b>- 19 635</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>149 895</b>	<b>- 170 212</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			79 388	29 532
Produits exceptionnels sur opérations en capital			160 354	4 833
<b>Total des produits exceptionnel</b>			<b>239 741</b>	<b>34 366</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			10 998	17 806
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			113 953	4 124
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>124 951</b>	<b>21 930</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>114 791</b>	<b>12 436</b>
Impôts sur les bénéfices	-		48 001	45 767
<b>Total des produits</b>			<b>1 985 949</b>	<b>1 806 537</b>
<b>Total des charges</b>			<b>1 673 263</b>	<b>1 918 546</b>
<b>Résultat net</b>			<b>312 687</b>	<b>- 112 010</b>
Y compris : Redevance de crédit-bail mobilier			9 949	11 664
Redevance de crédit-bail immobilier				

**INFOSAT TELECOM**  
Société anonyme  
59, rue Caroline Herschel  
76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

- Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos assemblées générales, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INFOSAT TELECOM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes要求 la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'articles L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et

la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

A Nogent sur marne, le 10 juin 2017  
Le commissaire aux comptes  
AUDIATIS  
Mohammed HASSANI

## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La société INFOSAT TELECOM, du fait de l'évolution de la gestion des technologies des opérateurs téléphoniques, a décidé de dissoudre sans liquidation la société INFOSAT INFRASTRUCTURE, filiale à 100% d'INFOSAT TELECOM.

Cette décision a été approuvée par le conseil d'administration de la société INFOSAT TELECOM en date du 9 mai 2016 avec effet rétroactif sur le plan fiscal en date du 01 janvier 2016.

Un mali de fusion a été constaté et comptabilisé en charge exceptionnelle. Cette charge a été neutralisée fiscalement.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

### **PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **PERMANENCE DES METHODES**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **INFORMATIONS RELATIVES AU CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 10 322 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

### **L'UTILISATION DU CICE DANS L'ENTREPRISE**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 10 322 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Descriptions des efforts	Montant
- investissement :	10 322
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation	
- recrutement	
- prospection de nouveaux marchés	
- transition écologique et énergétique	
- reconstitution des fonds de roulement :	
<b>TOTAL</b>	<b>10 322</b>

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

Actif Immobilisé		Valeur brute	Augmentations	
		début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
<b>Frais d'établissements et de développement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>518 996</b>		<b>108 729</b>
<b>Autres postes d'immobilisations incorporelles</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 764</b>		<b>160 511</b>
Installations générales agencements aménagements des constructions		730		1 523 287
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		393 872		42 988
Installations générales agencements aménagement divers		42 443		
Matériel de transport		30 884		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		48 210		4 423
	<b>TOTAL</b>	<b>516 139</b>		<b>1 570 699</b>
Autres participations		237 500		
Prêts, autres immobilisations financières		18 118		
	<b>TOTAL</b>	<b>255 618</b>		<b>-</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 325 517</b>		<b>1 839 939</b>

Actif Immobilisé		Diminutions	Réévaluation		
		Poste à Poste	Cessions	Valeur brute de fin d'exercice	Valeur d'origine fin exercice
<b>Frais d'établissements et de développement</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 868</b>	<b>623 857</b>	<b>623 857</b>
<b>Autres postes d'immobilisations incorporelles</b>	<b>TOTAL</b>		<b>160 511</b>	<b>34 764</b>	<b>34 764</b>
Installations générales agencements aménagements des constructions				1 524 017	1 524 017
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 804	430 056	430 056
Installations générales agencements aménagement divers				42 443	42 443
Matériel de transport				30 884	30 884
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				52 634	52 634
	<b>TOTAL</b>		<b>6 804</b>	<b>2 080 034</b>	<b>2 080 033</b>
Autres participations				237 500	
Prêts, autres immobilisations financières				18 118	18 118
	<b>TOTAL</b>		<b>237 500</b>	<b>18 118</b>	<b>18 118</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>408 683</b>	<b>2 756 773</b>	<b>2 756 773</b>

L'augmentation des actifs liés à la TUP réalisée sur cet exercice s'élève à 1 523 287.12 euros.

## Etat des amortissements

Actif Immobilisé		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	321 608	128 869	2 568	447 908
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	15 408	7 123		22 531
Installations générales agencements aménagements des constructions		205	808 742		808 947
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		298 263	35 488	1 522	332 229
Installations générales agencements aménagement divers		27 873	3 699		31 572
Matériel de transport		23 959	4 159		28 118
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		28 064	6 486		34 550
	TOTAL	378 362	858 575	1 522	1 235 416
	TOTAL GENERAL	715 378	994 567	4 090	1 705 855

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements s degressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements Dotations	Amortissements Reprises
Frais établissement recherche développement	TOTAL	128 869				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	7 123				
Installations générales agencements aménagements des constructions		808 742				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		35 488				
Installations générales agencements aménagement divers		3 699				
Matériel de transport		4 159				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 486				
	TOTAL	858 575				
	TOTAL GENERAL	994 567				

## Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
sur comptes clients	5 352		2 424		2 928
	TOTAL	5 352	-	2 424	-
	TOTAL GENERAL	5 352	-	2 424	-
dont dotations et reprises d'exploitation			2 424		

## Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	18 118	0	18 118
Clients douteux ou litigieux	3 660	3 660	
Autres créances clients	63 023	63 023	
Personnel et comptes rattachés	400	400	
Impôts sur les bénéfices	58 323	58 323	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 203	12 203	
Débiteurs divers	117 646	117 646	
Charges constatées d'avance	38 549	38 549	
	TOTAL	311 921	293 803
			18 118

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	91 100	91 100		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	171 667	71 667	100 000	
Emprunts et dettes financières divers	1 075	1 075		
Fournisseurs et comptes rattachés	421 815	421 815		
Personnel et comptes rattachés	40 245	40 245		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 871	27 871		
Taxe sur la valeur ajoutée	50 841	50 841		
Autres impôts taxes et assimilés	18 173	18 173		
Groupe et associés	91 230	91 230		
Autres dettes	3 242	3 242		
	TOTAL	917 258	817 258	100 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice		750		-
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.		91 230		

## Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-16)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Au début	Nombre de titres		
			Créés	Remboursés	En fin
Actions	0,8322	480 624	-	174538	306 086

## Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actifs immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## Evaluation des immobilisations corporelles

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 4 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 4 ans
Matériels de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

## Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voir de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voir de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur cout d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré et à une valeur marché remisée de 40% pour les ensembles de pièces et de matériel recyclé par INFOSAT TELECOM suite aux évolutions et aux mises à jour de réseaux.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Créances clients et comptes rattachés	36 384
Autres créances	94 090
<b>TOTAL</b>	<b>130 474</b>

### **Charges à payer**

<b>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes financières divers	1 075
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 748
Dettes fiscales et sociales	58 737
<b>TOTAL</b>	<b>100 560</b>

### **Charges à produits constatés d'avance**

<b>Charges constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges d'exploitation	38 549
<b>TOTAL</b>	<b>38 549</b>

## **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

### **Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

#### **Engagements donnés**

Autres engagements donnés :	89189
CAUTION DES EMPRUNTS	
A HAUTEUR DE 100% DE L'EN COURS	89 189
<b>TOTAL (1)</b>	<b>89 189</b>

#### **Engagements reçus**

Néant

## **Crédit-bail**

(Code monétaire et financier R 313-14 ; PCG Art. 531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outilage	Autres	Total
Valeur d'origine				40 000	40 000
Redevances payées - exercice				9 948	9 948
<b>Total</b>	-	-	-	<b>9 948</b>	<b>9 948</b>
Redevances restant à payer - à un an au plus				263	263
<b>Total</b>	-	-	-	<b>263</b>	<b>263</b>
Valeur résiduelle - à un an au plus				400	400
<b>Total</b>	-	-	-	<b>400</b>	<b>400</b>

## **Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Aucun engagement en matière de retraite n'a été contracté par la société au profit des dirigeants.

## **Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R225-102)

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	225 080	255 452	255 452	254 731	254 731
Nbre des actions ordinaires existantes	211 740	240 312	240 312	240 312	306 086
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 159 107	1 295 848	1 374 603	1 703 145	1 634 150
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32 864	97 880	122 693	63 137	555 325
Impôts sur les bénéfices	63 094	98 988	42 804	45 767	48 001
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation aux salariés et dotation aux amortissements et provisions	461	59 669	258 652	112 010	312 687
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,45	0,82	-0,33	0,45	1,97
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		0,25	-1,08	-0,47	1,02
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	11	11	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	303 320	371 497	443 016	353 803	247 955
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	99 334	143 851	177 472	99 234	90 752

## 9.2. COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

### A. Bilan au 31 décembre 2015

#### ✓ Bilan Actif

Actif	Brut	Amort/prov	Du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)	Exercice precedent 31/12/2014 (12 mois)
			Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement	57 407	28 783	28 624	57 328
Frais de développements	461 589	292 824	168 765	232 013
Concessions, brevets, droits similaires	34 764	15 408	19 356	25 949
Constructions	730	205	525	598
Installations techniques, matériel et outil	393 872	298 263	95 610	122 611
Autres immobilisations corporelles	121 537	79 895	41 642	53 797
Autres participations	237 500		237 500	237 500
Prêts				15 000
Autres immobilisations financières	18 118		18 118	19 618
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 325 517</b>	<b>715 378</b>	<b>610 140</b>	<b>764 413</b>
<b>Actif circulant</b>				
Marchandises	99 658		99 658	142 206
Clients et comptes rattachés	347 708	5 352	342 356	680 971
Autres créances	799 203		799 203	498 198
Disponibilités	24		24	45
Charges constatées d'avance	28 770		28 770	36 336
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 275 363</b>	<b>5 352</b>	<b>1 270 011</b>	<b>1 357 756</b>
<b>Total Actif</b>	<b>2 600 880</b>	<b>720 730</b>	<b>1 880 150</b>	<b>2 122 169</b>

#### ✓ Bilan Passif

Passif	Net	Du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)	Exercice precedent 31/12/2014 (12 mois)
		Net	Net
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 254 731 euros)	254 731		255 452
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	69 630		69 630
Réserve légale	22 508		22 508
Reserves statutaires ou contractuelles	7 565		7 565
Report à nouveau	-	681	129 885
Résultat de l'exercice	-	112 010	-
<b>Total (I)</b>	<b>241 742</b>		<b>226 388</b>
Avances conditionnées	232 165		237 165
<b>Total (II)</b>	<b>232 165</b>		<b>237 165</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	172 417		198 575
Concours bancaires courants	49 954		266 488
Emprunts et dettes financières diverses	68 341		88 007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665 136		601 792
Dettes fiscales et sociales	232 489		471 973
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			27 498
Autres dettes	217 905		4 283
<b>Total (III)</b>	<b>1 406 242</b>		<b>1 658 617</b>
<b>Total Passif</b>	<b>1 880 149</b>		<b>2 122 169</b>
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 326 242		1 520 617

## B. Compte de résultat au 31 décembre 2015

Compte de résultat	France	Exportations	Total	Exercice precedent 31/12/2014 (12 mois)
			Total	
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	110		110	
Production vendue de services	1 703 035		1 703 035	1 374 603
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 703 145</b>		<b>1 703 145</b>	<b>1 374 603</b>
Production immobilisée			60 742	443 587
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			3 916	8 242
Autres produits			4 367	3 803
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>1 772 171</b>	<b>1 830 235</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements			626 700	667 886
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			42 548	53 429
Autres achats et charges externes			557 891	545 947
Impôts, taxes et versements assimilés			8 523	16 986
Salaires et traitements			353 803	443 016
Charges sociales			88 663	164 710
Dotations aux amortissements sur immobilisations			216 767	178 436
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 352	1 205
Autres charges			22 502	12 283
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>1 922 749</b>	<b>2 083 899</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>- 150 577</b>	<b>- 253 664</b>
Autres intérêts et produits assimilés				
<b>Total des produits financiers</b>				
Intérêts et charges assimilées			19 635	21 121
<b>Total des charges financières</b>			<b>19 635</b>	<b>21 121</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>- 19 635</b>	<b>- 21 121</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>- 170 212</b>	<b>- 274 785</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			29 532	1 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 833	409 818
<b>Total des produits exceptionnel</b>			<b>34 366</b>	<b>410 818</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			17 806	43 673
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			4 124	393 817
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>21 930</b>	<b>437 489</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>12 436</b>	<b>- 26 672</b>
Impôts sur les bénéfices			- 45 767	- 42 804
<b>Total des produits</b>			<b>1 806 536</b>	<b>2 241 053</b>
<b>Total des charges</b>			<b>1 918 546</b>	<b>2 499 705</b>
<b>Résultat net</b>			<b>- 112 010</b>	<b>- 258 652</b>
Y compris : Redevance de crédit-bail mobilier				
Redevance de crédit-bail immobilier			11 664	9 069

**INFOSAT TELECOM SA**

Société anonyme  
59, rue Caroline Herschel  
Technopôle du Madrillet  
76800 Saint Etienne du Rouvray

**Rapport du commissaire aux comptes**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos assemblées générales, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INFOSAT TELECOM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**IV. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes要求 la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**V. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'articles L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Sans remettre en cause mon opinion, j'attire votre attention sur le contenu de la note de synthèse 2015 et les faits caractéristiques de l'exercice relatés dans l'annexe.

## VI. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

Fait à Paris le 26 mai 2016  
Le commissaire aux comptes

Jacques SULTAN

**INFOSAT TELECOM**  
Email: [infosat@infosat-telecom.fr](mailto:infosat@infosat-telecom.fr)  
Web <http://www.infosat-telecom.fr>

## Note de Synthèse 2015

### Sur le plan R&D

INFOSAT TELECOM a développé en 2015 la mise en place de la diffusion des offres de flux TV en mode H265 HEVC cette nouvelle norme de compression de flux d'image apporte une amélioration de la qualité des flux vidéo avec une baisse (d'environ 50%) de la bande passante consommée. INFOSAT TELECOM est le seul opérateur en France à proposer ce service.

Cela permettre d'offrir un service triple Play avec de la TV HD sur des débits inférieurs à 2 Mbits, là où les autres opérateurs demandent 4 Mbits pour les vidéos en format SD et 6 Mbits pour le HD.

Les nouvelles box de télévision (Android TV) permettent le décodage 4K H265 soit le haut de gamme de la lecture VIDEO.

### Sur le plan social

INFOSAT Télécom a réduit ses charges par le licenciement des deux commerciaux ainsi que du directeur financier. Le retard de paiement des charges sociales et fiscales a été réglé par la mise en place d'un plan d'apurement CCSF qui se déroule normalement. La maîtrise de la masse salariale permet une gestion positive de la dette.

### Sur le plan économique

La société a modifié son mode de facturation pour rentrer dans la norme de la profession c'est-à-dire la facturation en début de mois du service fourni et non en début du mois suivant comme c'était le cas en 2014. Cela permet d'avoir une trésorerie en phase avec nos fournisseurs de réseau. Une augmentation des prix de l'ordre de 5€ par mois a été effectuée sur les services grands publics en raison de l'augmentation de la consommation des données par abonné (quasi doublement en un an). Les retards pris dans le plan très haut débit sur le déploiement de la fibre optique favorisent les solutions technologiques offertes par INFOSAT TELECOM. Devant l'urgence de nécessaire couverture de certains territoires l'offre radio d'INFOSAT TELECOM s'impose dans de nombreuses Communautés de Communes. 2015 montre un redémarrage des constructions de réseau ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 5 ans. Cette demande continue de s'amplifier en 2016.

### Sur le plan commercial

INFOSAT TELECOM commence à toucher le dividende par de nouveaux abonnés issus de la construction des nouvelles infrastructures.

Le marché entreprise reste très tendu en raison de l'absence d'investissement des PME TPE (passage en VOIP etc). Cependant la suppression progressive de l'offre RNIS et SDA d'Orange devrait voir les entreprises se manifester en 2016 pour le passage aux services de VOIP.

### Sur le plan juridique

La plainte déposée par INFOSAT TELECOM auprès de la Cour d'appel de Douai et de la Commission Européenne pour aides illégales d'Etat prend une nouvelle tournure avec une décision de la Commission prévue en décembre, puis février 2016 et maintenant pas avant juillet 2016. La DG concurrence ayant décidé de lancer une enquête générale sur le programme Très Haut débit et sa régulation associée. Cela conforme INFOSAT TELECOM dans sa démarche.

### Conclusion

L'année 2015 est une année d'apurement des dettes et de redressement de l'activité d'INFOSAT TELECOM avec une progression de 20% du CA.

## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Une note relative aux événements de l'exercice est annexée.

La société a respecté son plan CCSF tout le long de l'année 2015, les difficultés de trésorerie sont toujours d'actualité, néanmoins Madame Ghislaine HEDIN a adressé à la société INFOSAT TELECOM une lettre de soutien, assurant ainsi son soutien financier pour l'année 2016.

Une discordance de TVA a été identifiée pour la somme de 52K€, dans la mesure où la société dispose d'un crédit impôt recherche, cette demande s'effectuera dans le cadre d'une déclaration rectificative sur décembre 2015.

Les cessions d'immobilisations faites à INFOSAT INFRASTRUCTURES ont désormais été comptabilisées en chiffre d'affaires et non plus en cessions d'immobilisations.

## **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

### **PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est ma méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **PERMANENCE DES METHODES**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf en ce qui concerne le mode facturation comme indiqué dans l'annexe fournie.

La croissance du chiffre d'affaires est liée à la comptabilisation des cessions d'actifs en Chiffre d'affaires pour un montant de 273 k€ au titre de l'année 2015.

Un protocole d'accord a été conclu entre la Société INFOSAT TELECOM et la Banque Société Générale aux fins d'apurer le découvert bancaire dénoncé en date du 10 juillet 2015.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

Actif Immobilisé	Valeur brute début d'exercice	Augmentations
	Réévaluations	Acquisitions
<b>Frais d'établissements et de développement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>498 254</b>
<b>Autres postes d'immobilisations incorporelles</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 698</b>
Installations générales agencements aménagements des constructions	730	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	400 717	14 034
Installations générales agencements aménagement divers	42 443	
Matériel de transport	52 008	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 420	7 690
	<b>TOTAL</b>	<b>538 318</b>
Autres participations	237 500	
Prêts, autres immobilisations financières	34 618	
	<b>TOTAL</b>	<b>272 118</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 347 389</b>
		<b>83 116</b>

Actif Immobilisé	Diminutions	Valeur brute de fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions	
<b>Frais d'établissements et de développement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>	<b>518 996</b>
<b>Autres postes d'immobilisations incorporelles</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 584</b>	<b>34 764</b>
Installations générales agencements aménagements des constructions		730	730
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		20 879	393 872
Installations générales agencements aménagement divers			42 443
Matériel de transport		21 124	30 884
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 901	48 210
	<b>TOTAL</b>	<b>43 903</b>	<b>516 139</b>
Autres participations		237 500	237 500
Prêts, autres immobilisations financières		16 500	18 118
	<b>TOTAL</b>	<b>16 500</b>	<b>255 618</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>104 987</b>	<b>1 325 517</b>
			<b>1 325 517</b>

**ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Actif Immobilisé	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
<b>Frais établissement recherche développement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>208 913</b>	<b>152 694</b>	<b>321 608</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 749</b>	<b>7 243</b>	<b>15 408</b>
Installations générales agencements aménagements des constructions	132	73		205
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	278 107	41 035	20 879	298 263
Installations générales agencements aménagement divers	23 569	4 304		27 873
Matériel de transport	36 585	4 374	17 000	23 959
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 920	7 044	1 901	28 064
	<b>TOTAL</b>	<b>361 313</b>	<b>56 829</b>	<b>378 362</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>582 975</b>	<b>216 767</b>	<b>84 364</b>
				<b>715 378</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements degressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
	Dotations	Reprises		
<b>Frais établissement recherche développement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>152 694</b>		
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 243</b>		
Installations générales agencements aménagements des constructions	73			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 035			
Installations générales agencements aménagement divers	4 304			
Matériel de transport	4 374			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 044			
	<b>TOTAL</b>	<b>56 829</b>		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216 767</b>		

## **ETAT DES PROVISIONS**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentation s Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
sur comptes clients	1 205	5 352	1 205		5 352
<b>TOTAL</b>	<b>1 205</b>	<b>5 352</b>	<b>1 205</b>	-	<b>5 352</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 205</b>	<b>5 352</b>	<b>1 205</b>	-	<b>5 352</b>
dont dotations et reprises d'exploitation		5 352	1 205		

## **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres immobilisations financières	18 118	0	18 118
Clients douteux ou litigieux	8 696	8 696	
Autres créances clients	339 012	339 012	
Personnel et comptes rattachés	400	400	
Impots sur les bénéfices	56 338	56 338	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 893	36 893	
Groupe et associés	659 101	659 101	
Débiteurs divers	46 472	46 472	
Charges constatées d'avance	28 770	28 770	
<b>TOTAL</b>	<b>1 193 799</b>	<b>1 175 681</b>	<b>18 118</b>

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice 15 000

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes éts crédit à 1 an maximum à l'origine	49 954	49 954		
Emprunts et dettes éts crédit à plus de 1 an à l'origine	172 417	92 417	80 000	
Emprunts et dettes financières divers	9 899	9 899		
Fournisseurs et comptes rattachés	665 136	665 136		
Personnel et comptes rattachés	39 121	39 121		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 715	58 715		
Taxe sur la valeur ajoutée	116 693	116 693		
Autres impôts taxes et assimilés	17 961	17 961		
Groupe et associés	58 443	58 443		
Autres dettes	217 905	217 905		
<b>TOTAL</b>	<b>1 406 242</b>	<b>1 326 242</b>	<b>80 000</b>	<b>-</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31158			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	58 443			

## **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Au début	Nombre de titres		
			Créés	Remboursés	En fin
Actions	0,5300	240 312	480 624	240312	480 624

## **EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actifs immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 4 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 4 ans
Matériels de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

### **Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voir de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Créances immobilisées**

(Code du Commerce Art. R 123-196 ; PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voir de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des matières et marchandises**

(Code du Commerce Art. R 123-196 4° ; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur cout d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré et à une valeur marché remisée de 40% pour les ensembles de pièces et de matériel recyclé par INFOSAT TELECOM suite aux évolutions et aux mises à jour de réseaux.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Evaluation des produits et en cours**

(Code du Commerce Art. R 123-196 4° ; PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Evaluation des créances et des dettes**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	284 660
Autres créances	46 472
<b>TOTAL</b>	<b>331 131</b>

### Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 684
Emprunts et dettes financières divers	5 465
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 525
Dettes fiscales et sociales	56 863
<b>TOTAL</b>	<b>321 538</b>

### Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatés d'avance	Montant
Charges d'exploitation	28 770
<b>TOTAL</b>	<b>28 770</b>

## **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

### Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196 ; PCG Art. 531-2/9)

#### Engagements donnés

Autres engagements donnés :	200 251
CAUTION DES EMPRUNTS	
A HAUTEUR DE 100% DE L'EN COURS	200 251
<b>TOTAL (1)</b>	<b>200 251</b>

#### Engagements reçus

Néant

### **Liste des filiales et participations**

(Code du commerce Art. L233-15 et Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Listes des filiales et participations Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b>										
- Filiales détenus à + de 50%										
- SAS INFOSAT INFRASTRUCTURE	200 000	- 47 104	100%	200000	200000	- 652 255		180000	- 46 435	
- Participations détenus entre 10 et 50 %										
- INFOSAT TELECOM SCI	160 000	- 148 901	25%	37500	37500	- 6 845		55068	- 5 985	
<b>B. Renseignements globaux</b>										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										